

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 1 juillet 2016

2^{ème} Commission
N° CP-2016-7-2-3

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

AIDE EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES

Résumé : Il est proposé d'attribuer, dans le cadre de la politique départementale d'aide aux meublés de tourisme et chambres d'hôtes, une subvention de 21 000 € à Mme Flora CARUSO pour la création de trois meublés de tourisme à WINTZENHEIM.

Le Département du Haut-Rhin soutient, depuis janvier 2009, l'amélioration qualitative de l'offre alsacienne de meublés de tourisme et chambres d'hôtes classés et labellisés.

Toutefois, l'intervention combinée de la baisse des dotations de l'Etat et de la loi NOTRe impose à la collectivité départementale de se recentrer sur ses missions obligatoires.

Aussi, lors de sa séance du 18 mars 2016, l'Assemblée départementale a décidé de mettre fin à la politique de soutien aux meublés de tourisme et chambres d'hôtes, à compter du 31 mars 2016 : le choix de cette date devait notamment permettre la finalisation de déclarations d'intention déposées auprès de l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace depuis la dernière délibération d'attribution d'aides au titre de cette politique. Ainsi, aucune nouvelle demande n'a été acceptée depuis cette date.

L'attribution des subventions se fait suivant l'ordre d'arrivée des dossiers recevables, réceptionnés complets et dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget 2016, à savoir 104 750 €.

Le dossier présenté ci-dessous ne fait pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable	Taux	Subvention Proposée	Label
Mme Flora CARUSO Création de trois meublés de tourisme à WINTZENHEIM HEB04337	113 097 € plafonné à 105 000 €	20 %	21 000 €	Gîtes de France

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre du dispositif d'aide en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, une subvention de 21 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 105 000 €, à Mme Flora CARUSO pour la création de trois meublés de tourisme à WINTZENHEIM ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN